

## REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2023

**OBJET :**

**Relevé de décisions**

**Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER

**Absent(s) :**

M. Bernard LONG, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, Mme Claudie JOUBERT, Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020\_07\_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

#### **FINANCES :**

##### **Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :**

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
27/01/2023	Modification du plan de financement - Modernisation de la filière de traitement des boues de la STEP de Gap	Etat (DETR) Département	Etat (DETR) : 336 300 € Département : 224 200 €

##### **Indemnités de sinistre reçues :**

Date de la décision	Date du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
3.3.2023	14.10.22	AXA	Remboursement des dommages déduction faite franchise 1500 € (budget 4)	1498.28€
3.3.2023	27/9/22	MMA	Barrière quai de transfert endommagé	3386.22 €

##### **Marchés publics :**

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel QUANTUM pour le quai de transfert de Gap	Société TRADIM (75009 PARIS)	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 1 500 € HT. Il prend effet le 01/01/2023. La durée du marché est de 12 mois, et il sera tacitement reconduit deux fois, par période d'un an.	23 FÉVRIER 2023
MAPA relatif à la Stratégie en matière de foncier économique de la Communauté	Bureau d'études ELAN (34000 MONTPELLIER)	Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire comme suit :	22 FÉVRIER 2023

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
d'Agglomération Gap-Tallard-Durance		Phase 1 Etat des lieux : 11 737,50 € HT Phase 2 Besoins prospectifs et filières d'avenir : 13612,50 € HT Phase 3 Faisabilité technique et financière des zones à aménager, critères de commercialisation, reventilation du foncier : 6352,50 € HT Phase 4 rédaction rapport final restitution : 3067,50 € HT Réunion supplémentaire éventuelle (prix de la demi-journée) : 857,50 € HT Prix pour une fiche opérationnelle de pré-faisabilité technique et financière : 1667,50 € TTC Délai global de la mission 4 mois, hors période de validation. Délai Phase 1 et phase 2 : 2 mois Délai Phase 3 : 1 mois Délai Phase 4 : 1 mois	
Consultation pour l'achat et la maintenance d'écrans d'information voyageur pour le pôle d'échange multimodal de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE est déclaré sans suite pour évolution du besoin pour des écrans aux caractéristiques différentes. La procédure sera relancée sur la base d'un nouveau CCTP.			8 FEVRIER 2023
Marché pour l'acquisition d'un piano d'occasion pour l'École de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance	Société Scotto Musique (13480 Aix-en-Provence).	Conclu pour un montant de 6 250 € HT. Le délai de livraison devra respecter 3 semaines après l'envoi du bon de commande.	30 JANVIER 2023
Marché pour l'achat d'un motoréducteur de pont clarificateur pour la station d'épuration de Gap	Société ALPHITAN UME (69800 SAINT PRIEST)	Conclu pour un prix de 3 300€ HT délai de 11 à 12 semaines à réception de la commande.	26 JANVIER 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la Réalisation d'un Schéma Directeur de la Mobilité pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	TECURBIS (75009 Paris).	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 12 200 € HT.	12 JANVIER 2023

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
<p>Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux                      Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets                      lot n°1 - transport des ordures ménagères (en voyage)</p>	<p>Société EXA'RENT S.A.S.U (83300 DRAGUIGNAN)</p>	<p>La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit :                      Minimum 400                      Maximum 800                      Montant DQE après négociations : 104 511,55 € HT                      Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois.</p>	<p>13 JANVIER 2023</p>
<p>Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux                      Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets                      lot n°2 - traitement des ordures ménagères (en tonne)</p>	<p>Société ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD)</p>	<p>La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit :                      Minimum 9 000                      Maximum 15 000                      Montant DQE après négociations : 1 752 500 € HT - Hors TGAP                      Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois.</p>	<p>13 JANVIER 2023</p>
<p>Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux                      Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets                      lot n°3 - Collecte des PAV verre (en tonne)</p>	<p>Société PAPREC GRAND EST SAS (69680 CHASSIEU)</p>	<p>La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit :                      sans Minimum                      Maximum 2 000                      Montant DQE après négociations : 70 560 € HT                      Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois.</p>	<p>13 JANVIER 2023</p>
<p>Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux                      Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de</p>	<p>Société PAPREC GRAND EST SAS (69680 CHASSIEU)</p>	<p>La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit :                      sans Minimum                      Maximum 1 500</p>	<p>13 JANVIER 2023</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

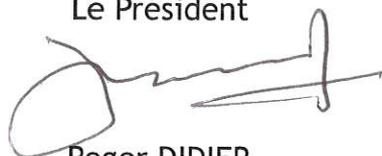
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
commence pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets lot n° 4 - Collecte des PAV papier (en tonne)		Montant DQE après négociations : 62 947,50€ HT Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois.	
Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets lot n° 5 - Transport, tri et valorisation du papier (en tonne)	Société PAPREC GRAND EST SAS (69680 CHASSIEU)	La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit : Minimum 600 Maximum 1 500 Montant DQE après négociations : 55 335 € HT Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois.	13 JANVIER 2023
Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets lot n° 6 - Collecte des PAV emballages ménagers (en tonne)	Société ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD)	La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit : Minimum : 50 Maximum : 500 Montant DQE après négociations : 71 850 € HT Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois	13 JANVIER 2023
Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets lot n° 7 - Transport des emballages ménagers en centre de tri (en voyage)	Société EXA'RENT S.A.S.U (83300 DRAGUIGNAN)	La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit : Minimum 80 Maximum 200 Montant DQE après négociations : 36 319 € HT Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois	13 JANVIER 2023
Procédure avec négociation suite à	Société ALPES	La quantité totale des	13 JANVIER

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
<p>un appel d'offre ouvert infructueux</p> <p>Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets</p> <p>lot n°8 - Tri des emballages ménagers en centre de tri (en tonne)</p>	<p>ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD)</p>	<p>prestations pour un an est définie comme suit :</p> <p>Minimum : 900</p> <p>Maximum : 2 000</p> <p>Montant DQE après négociations : 273 600€ HT</p> <p>Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois</p>	<p>2023</p>
<p>Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux</p> <p>Accord- cadre de fournitures courantes et de services à bon de commande pour la Collecte, transport, tri et valorisation de déchets</p> <p>lot n°9 - Transport et tri du carton (en tonne)</p>	<p>Société PAPREC GRAND EST SAS (69680 CHASSIEU)</p>	<p>La quantité totale des prestations pour un an est définie comme suit :</p> <p>Minimum 300</p> <p>Maximum 1 500</p> <p>Montant DQE après négociations : 37 312,50 € HT</p> <p>Durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord cadre est fixée à 48 mois</p>	<p>13 JANVIER 2023</p>

**Le Conseil prend acte.**

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 06 AVR. 2023

Affiché ou publié le :

06 AVR. 2023

